

La politique de la ville a, depuis quelques semaines, une actualité particulièrement chargée. Le gouvernement a été amené à présenter un « plan » d'actions renforcé pour répondre à la situation vécue par les habitants-es des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à la sollicitation de nombreux élus-es.

Les éléments présentés ci-dessous ne remettent toutefois pas en cause le cadre contractuel qu'est le contrat de ville, signé initialement pour la période 2014-2020, et prorogé de deux ans, donc jusque fin 2022.

Ils s'inscrivent également dans la continuité de la [mobilisation nationale pour les habitants des quartiers](#), lancée par le Président de la République le 18 juillet 2018. Dans ce cadre, le ministère avait initié une feuille de route autour d'une quarantaine d'actions « *afin de garantir les mêmes droits aux habitants des quartiers qu'à ceux des autres territoires* » et soutenu des démarches de rénovation des contrats de ville¹, en lien avec leurs évaluations à mi-parcours.

Des territoires particulièrement touchés par la crise sanitaire, sociale et économique liée à la Covid-19

Plusieurs études ont montré que compte tenu de leurs caractéristiques socio-démographiques et de leurs conditions de logement, les habitants-es des quartiers populaires ont subi de plein fouet la crise liée à la Covid-19.

Les inégalités sociales à l'épreuve de la crise sanitaire : un bilan du premier confinement – Déc 2020

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4797670?sommaire=4928952>

L'Insee a publié, en décembre, l'édition 2020 de sa publication "France, portrait social". En introduction, un bilan du confinement du printemps dernier en termes d'inégalités sociales est proposé.

Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle – Juin 2020

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4513259#consulter>

Le confinement sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19 a duré près de deux mois, du 17 mars au 11 mai 2020, et a profondément modifié les conditions de vie. 20 % des personnes disent que la situation financière de leur ménage s'est dégradée. Les conséquences négatives du confinement ont été plus fréquentes pour les personnes aux revenus modestes, qui ont aussi perçu cette période comme plus pénible et pour les femmes.

Conditions de vie des ménages en période de confinement – Avril 2020

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4478728?sommaire=4476925>

Les mesures de confinement ont touché les populations de façon différenciée selon le type de logement qu'elles occupent ou la composition de leur ménage. L'Insee a souhaité rassembler différents indicateurs à l'échelle locale pour éclairer les phénomènes liés à la suroccupation des logements, et à la spécificité des ménages concernés (familles monoparentales, enfants en bas âge, personnes seules...).

POUR ALLER PLUS LOIN

Page dédiée aux impacts de la crise sur le site internet de l'INSEE :

<https://www.insee.fr/fr/information/4479280>

¹ Pour en savoir plus sur la « rénovation » des contrats de ville : https://www.oriv.org/wp-content/uploads/oriv_note_actualite_politique_ville_janvier_mars_2019.pdf

Expériences du confinement de jeunes de quartiers populaires franciliens

https://www.union-habitat.org/sites/default/files/articles/pdf/2021-01/metropolitiques_confinement_et_jeunes.pdf

Comment les jeunes des quartiers populaires ont-ils fait l'expérience du confinement ? Une enquête collective, réalisée entre mars et mai 2020, conduite dans différentes communes d'Île-de-France met en lumière les ressources qu'ils ont mobilisées pour faire face à la crise sanitaire.

L'impact de la crise liée au COVID-19 sur les habitants-es des quartiers prioritaires de la politique de la ville

<http://www.reseau-crpv.fr/publication/limpact-de-la-crise-liee-au-covid-19-sur-les-habitant-e-s-des-quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville/>

Cette contribution du Réseau national des centres de ressources politique de la ville montre que la crise du coronavirus et les mesures de confinement nécessaires mises en place par le gouvernement à partir du 16 mars 2020 constituent un nouveau révélateur des inégalités sociales et économiques qui marquent les territoires prioritaires de la politique de la ville. Le réseau national a également été amené à élaborer des propositions dans le cadre de la préparation du plan de relance² mais aussi plus récemment pour tirer des enseignements pour l'avenir³.

Des moyens renforcés et des orientations réaffirmés

La Ministre déléguée à la Ville, Nadia HAI, a annoncé fin septembre 2020, dans le cadre des discussions sur le projet de loi de finances 2021, **une progression des moyens de la politique de la ville de 46 millions d'euros en 2021**. Elle a également indiqué que « l'augmentation de 10% du budget du ministère de la Ville se déclinera en trois axes stratégiques majeurs : soutenir l'emploi et l'insertion professionnelle en période de crise, consolider les parcours éducatifs et accélérer le renouvellement urbain. »

- L'emploi et l'insertion professionnelle, avec notamment la pérennisation des postes d'adultes-relais et le renforcement des moyens de formation des établissements pour l'insertion dans l'emploi. Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance, « le ministère du Travail va fléchir une partie du plan Un jeune, une solution, vers les habitants des quartiers ».
- L'éducation, avec le déploiement du programme « Cités éducatives ».
- Le renouvellement urbain, qui devra être davantage orienté vers la transition écologique avec 20 M€ pour le développement de jardins partagés et 10 M€ pour les projets d'agriculture urbaine « Quartiers fertiles » dans le cadre des programmes de renouvellement urbain. Le plan de relance devra aussi bénéficier aux QPV avec ses 500 M€ prévus pour la rénovation énergétique des logements sociaux et 1 Md € pour celle des bâtiments publics.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ➔ Dossier de presse relatif au Projet de loi finances 2021 - septembre 2020 : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-09/PLF-planches%20MCTRCT.pdf>
- ➔ Communiqué de presse - Budget 2021 : renforcement significatif des moyens pour les quartiers - septembre 2020 : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/budget-2021-renforcement-significatif-des-moyens-pour-les-quartiers>
- ➔ Politique de la ville et plan de relance - audition de Nadia Hai – octobre 2020 : <http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/actualites-accueil-hub/politique-de-la-ville-et-plan-de-relance-audition-de-nadia-hai>.

Des demandes d'élus-es pour des moyens encore plus importants

Dans un contexte de renouvellement des gouvernances locales, intercommunales mais aussi des associations d'élus-es, **plusieurs collectifs d'élus-es ont interpellé le gouvernement** pour une meilleure prise en compte de la situation dans les quartiers populaires et un renforcement des moyens financiers.

² L'ANCT avait initié six groupes de travail réunissant une représentation diversifiée des acteurs de la politique de la ville avec pour objectifs de parvenir à des propositions opérationnelles qui puissent être prises en compte par le gouvernement.

³ Contribution publiée prochainement : suivre l'actualité via le site du réseau : <http://www.reseau-crpv.fr/>

On peut notamment citer les démarches menées par l'association [Ville & Banlieue](#), par des Maires et Présidents d'agglomération pour un renforcement des moyens au titre du [renouvellement urbain](#) ou encore dans le domaine du [sport](#).

Une centaine d'élus-es, de tous bords politiques, ont adressé une lettre au Président de la République sur la dégradation de la situation dans les quartiers du fait de la crise de la Covid-19. Dans cette lettre ouverte « [#Appel du 14 Novembre](#) » ils-elles demandaient qu'un milliard d'euros du plan de relance soit consacré aux territoires prioritaires.

Suite à cette interpellation, et à une validation de principe du Président de la République, le Premier Ministre a rapidement annoncé que 1 milliard d'euros devrait bénéficier aux habitants-es des quartiers politique de la ville. Le Conseil National des Villes a été mobilisé pour organiser des rencontres thématiques en début d'année 2021 afin de définir les contours de cette mobilisation. Ces réflexions (organisation d'une large consultation) et les démarches menées au sein du gouvernement ont donné lieu à l'organisation d'un Comité Interministériel des Villes (CIV) (cf. ci-dessous).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Collectif « Appel du 14 Novembre : agissons local, pensons national ! » : <https://www.ville-et-banlieue.org/collectif-appel-du-14-novembre-agissons-local-pensons-national-30307.html>
- Lettre ouverte au Président de la République pour l'égalité républicaine de nos quartiers prioritaires : <https://www.lagazettedescommunes.com/telechargements/2020/11/appel-du-14-nov.pdf>

Dans le domaine du sport, suite à la [tribune du 8 décembre 2020](#) portée par 80 élus, pour soutenir le sport dans les quartiers prioritaires de la ville et en dépit des annonces gouvernementales les élus ont poursuivi leur mobilisation. Ils ont organisé un [Grenelle de l'éducation et du sport](#) qui a donné lieu à un [plan en 10 mesures](#).

Un contexte marqué par trois enjeux : égalité des chances, séparatisme et lutte contre les discriminations

Le Président de la République à l'occasion d'interventions publiques a été amené à préciser un certain nombre d'enjeux d'ici la fin du quinquennat. Ils impactent de fait l'action dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- Renforcer l'égalité des chances : discours du 8 septembre 2020 « [Les mêmes chances de réussir pour tous](#) »
- Lutter contre les séparatismes : discours du 2 octobre 2020 « [La république en actes](#) »
- Intervention du Président de la République, le 4 décembre 2020, auprès du [média Brut](#).

Un comité interministériel des villes qui ouvre une nouvelle page...

Un **comité interministériel des villes s'est tenu le 29 janvier 2021 à Grigny**. Cette instance, créée en 1988, n'avait pas été réunie depuis 8 ans. A cette occasion le Premier Ministre, en présence de nombreux ministres, a annoncé 3,3 milliards d'euros dédiés à la politique de la ville. Ces 3,3 milliards viennent pour partie du plan de relance (à hauteur d'au moins 1 milliard d'euros), pour une autre partie de crédits supplémentaires (dont 2 milliards au titre du renouvellement urbain).

Les mesures proposées concernent la vie quotidienne des habitants-es des quartiers prioritaires. De ce fait, elles relèvent autant de la « sécurité et de la prévention de la délinquance » que de leur cadre de vie, de l'accès à l'emploi et à l'éducation comme des loisirs.

L'analyse de l'ensemble des propositions montre que de nombreuses mesures sont déjà déployées et visent à être renforcées comme les Cités éducatives ou encore les Cités de l'emploi, ou sont reconduites comme les "vacances apprenantes" et les "quartiers d'été".

Concernant les Cités éducatives, il a été annoncé [46 nouveaux sites labellisables](#), en plus des 80 sites déjà labellisés, sachant qu'il est prévu de passer à 200 Cités éducatives d'ici à fin 2022.

- Pour le Grand Est, ce sont trois nouvelles Cités Educatives qui pourraient être concrétisées, à Troyes (Ensemble des quartiers prioritaires), à Metz (Quartier de Borny) ou encore à Strasbourg (Quartier de HautePierre).
- Présentation de l'intervention de l'ORIV auprès des Cités éducatives : <https://www.oriv.org/documents/cites-educatives-appui-de-loriv-et-ressources/>

Concernant les [Cités de l'emploi](#), il a été annoncé leur extension au-delà des 20 sites actuels, sachant que trois d'entre-elles sont déployées sur le Grand Est.

- Il s'agit de Sedan dans les Ardennes, de Nancy en Meurthe-et-Moselle et de Behren-lès-Forbach et Forbach en Moselle.

Des mesures nouvelles ont également été évoquées, notamment le renforcement de la présence de la prévention spécialisée sur les territoires politique de la ville, la formation de médiateurs sociaux dans le champ de la sécurité, l'ouverture de 60 centres et maisons de santé pluri-professionnels et participatifs dans les QPV ou encore la création de Cités de la jeunesse.

Zoom sur les principales mesures

Le texte ci-dessous en italique a été publié par l'ANCT sur la plateforme de la Grande Equipe de la Réussite Républicaine⁴ :

Améliorer le logement et l'accès aux services publics des habitants :

- *2 milliards d'euros supplémentaires dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain pour embellir le cadre de vie, améliorer la qualité des logements, et la mise à disposition des habitants des quartiers prioritaires d'équipements sportifs, sociaux, éducatifs, rénovés et de qualité proche de chez eux.*
- *400 Maisons France Services seront également déployées d'ici 2022 pour garantir un accès aux services publics de proximité.*

Rendre plus attractifs les quartiers :

- *Dans les communes où il y a déjà 40% de logements sociaux ou plus, la construction de logements de types intermédiaires et/ou, privés sera encouragée pour attirer de nouveaux ménages et ainsi éviter les phénomènes de concentration de pauvreté.*

Renforcer la sécurité des habitants :

- *Pour que les habitants des quartiers politique de la ville se sentent davantage en sécurité, 180 policiers et gendarmes supplémentaires seront dédiés à assurer la sécurité quotidienne dans sept nouveaux quartiers dits de reconquête républicaine.*
- *L'espace public sera également réinvesti avec le recrutement de 300 éducateurs spécialisés et de 300 médiateurs professionnels. Ils auront pour mission de renouer le dialogue, renforcer les échanges entre habitants, prévenir les conflits et de contribuer à retisser le lien social. L'objectif : permettre aux habitants de se réapproprier l'espace public et rendre à ces quartiers un visage plus humain et vivant.*

Développer une éducation adaptée et attentive :

- *200 cités éducatives seront en place d'ici 2022. Démarche de coopération élargie à l'échelle d'un territoire pour une plus grande cohérence des politiques éducatives, les cités éducatives offrent aux enfants et jeunes des quartiers prioritaires un cadre d'apprentissage et d'épanouissement renforcé, de la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.*

⁴ Lien : <https://acteurs.lagrandeequipe.fr/article/16532>

Favoriser l'accès à l'emploi :

- 700 millions seront alloués pour garantir que tous les jeunes des quartiers bénéficient d'une solution adaptée à leurs attentes (emploi, alternance, formation professionnelle ou volontariat).
- 12 000 contrats de travail Parcours Emploi Compétences (PEC), financés à hauteur de 80% seront dédiés aux habitants des QPV, pour leur assurer une insertion durable sur le marché du travail.
- 60 cités de l'emploi seront mises en place en 2021 et 500 conseillers supplémentaires dans les agences Pôle Emploi des quartiers seront mis à disposition pour un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi.
- 50 millions du Plan d'Investissement dans les Compétences seront mobilisés pour permettre aux territoires, notamment ceux labellisés cités de l'emploi, d'expérimenter et de déployer des parcours de formation et d'accès à l'emploi adaptés aux besoins des habitants des QPV.

Fédérer autour du sport :

- Pour garantir un meilleur accès aux activités sportives 100M€ seront investis dans les équipements sportifs des quartiers les associations socio-sportives seront soutenues à hauteur de 6 millions d'euros.

Offrir des vacances aux plus jeunes :

- Face à la crise en 2020, le gouvernement a permis à 650 000 enfants de 6 à 24 ans de bénéficier d'activités ou de séjours lors des vacances scolaires, les sortant de leur quotidien et leur permettant de bien préparer la rentrée. Cette opération sera renouvelée en 2021 pour offrir des temps de respiration et d'ouverture aux plus jeunes.

L'ANCT a annoncé que, dans les prochaines semaines, des webinaires seront consacrés aux mesures du CIV afin de les approfondir.

POUR EN SAVOIR PLUS

Articles de présentation des mesures du CIV :

- <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/comite-interministeriel-la-ville-33-mdeu-supplementaires-dans-les-quartiers-prioritaires>
- <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/33-mdeu-supplementaires-pour-la-relance-et-la-vie-quotidienne-dans-les-quartiers-prioritaires-400>
- <https://www.gouvernement.fr/partage/12059-conclusion-du-comite-interministeriel-des-ville-a-grigny-par-le-premier-ministre>

Réactions des élus – Communiqué de presse 03/ 02/ 2021 : <https://www.villesdefrance.fr/upload/CP03022021.pdf>

Dossier de presse du CIV du 29/01/21 :

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2021/01/dossier_de_presse_-_comite_interministeriel_a_la_ville_-_29.01.2021.pdf

Une méthode renouvelée pour accompagner ces mesures

Le Comité interministériel des villes a été également l'occasion de **fixer un cadre en termes de méthode**. L'accent a été mis sur quatre dimensions :

1. Mobiliser l'ensemble des ministères en faveur des quartiers

Le gouvernement se propose de prolonger les **conventions d'objectifs interministérielles**. Ces conventions sont issues d'une [circulaire](#) parue en 2016.

Signées entre le ministère chargé de la politique de la ville et chaque ministère, pour la période 2016-2020, elles permettaient de définir les axes prioritaires mobilisables par chacun au bénéfice des habitants des quartiers populaires. La circulaire appelait également à la prise en compte des enjeux des quartiers prioritaires dans l'élaboration et le déploiement des politiques sectorielles.

Le gouvernement invite également les acteurs à **généraliser des indicateurs territorialisés dans les dispositifs de droit commun** pour évaluer leur impact dans les quartiers prioritaires.

2. Renforcer le dialogue avec les acteurs qui font vivre la politique de la ville

Cette volonté de dialogue s'adresse plus particulièrement aux habitants-es, aux acteurs associatifs et aux élus-es locaux.

Concernant les **habitants-es**, il est demandé de **valoriser davantage l'expertise citoyenne** dans les quartiers et dans les politiques publiques. Il est évoqué la création d'un « Conseil National des jeunes engagés ». Mais surtout il est proposé de promouvoir toutes les formes de participation citoyenne : [conseils citoyens](#) notamment mais également « [tables de quartier](#) ».

En direction des **associations**, le gouvernement rappelle **l'importance de soutenir les associations et en particulier celles en proximité**⁵ par la mobilisation des dispositifs locaux d'accompagnement, des missions d'assistance technique, une mise en réseau, des conventions pluriannuels d'objectifs... L'enjeu réside également dans le fait d'inciter les coopérations inter associatives.

Cette volonté de soutien aux associations s'inscrit globalement dans la [stratégie politique portée par le gouvernement](#). Le 24 septembre 2020, la secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de l'Engagement annonçait la mobilisation de 100 millions d'euros sur deux ans en complément du plan de relance.

Dans ce contexte, il est intéressant de relayer les « [16 propositions pour une vie associative ambitieuse dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville](#) », publiées par un collectif d'acteurs associatifs, porté par Le Mouvement associatif, en partenariat avec la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France et avec le soutien de l'ANCT. Elle pointe l'importance d'agir sur **4 enjeux** : soutenir les petites associations employeuses (jusqu'à 2ETP), garantir l'expression et la place des associations non fédérées, favoriser la participation des habitants-es, permettre une meilleure coopération entre associations et acteurs de la politique de la ville.

En direction des **élus locaux**, la mise en place dans chaque département d'un conseil territorial de la politique de la ville est évoquée. Réunissant Etat et élus-es des collectivités en contrat de ville, il devrait notamment permettre un suivi des crédits mobilisés dans le cadre du CIV. Un renforcement de l'aide en termes d'ingénierie pour mobiliser les crédits européens.

Par ailleurs le [Conseil national des villes](#) qui a été impliqué dans la préparation du CIV (en faisant fonctionner 5 groupes de travail thématiques auxquels ont été conviés des élus), effectuera un suivi de l'engagement sur le déploiement de France Relance dans les quartiers.

3. Rendre plus lisible les dispositifs de la politique de la ville et leurs impacts

L'Etat indique sa volonté d'une **plus grande lisibilité de l'impact des dispositifs** mis en place (élaboration d'un baromètre commun aux politiques publiques, cartographie interactive, mise à disposition de données par l'ONPV, répertoire des dispositifs...).

4. Engager la réflexion sur la politique de la ville post 2022

Le premier ministre a également annoncé le **lancement d'une large concertation**, auprès de tous les acteurs, sur l'après contrats de ville (donc post-2022). Elle devrait être initiée à compter du second semestre 2021.

Des élus-es engagés-es : Acte 2 du pacte de Dijon et contrats de relance et de transition écologique et sociale

Parallèlement aux annonces du Comité Interministériel des Villes, plusieurs associations d'élus-es ont précisé leurs attentes et les modalités de leur implication dans les mois à venir au bénéfice des habitants-es des quartiers populaires.

Pour ce faire, elles ont souhaité réactiver et actualiser le « [Pacte de Dijon](#) »⁶ compte tenu du contexte, en proposant un « **pacte pour l'inclusion urbaine et républicaine** ».

⁵ Sur ce point, contribution du Conseil National des Villes en 2018 : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-06/2018_avis_associations_de_proximite_v1.pdf

⁶ Pour en savoir plus sur le contexte et le contenu du Pacte de Dijon : https://www.adcf.org/contenu-article?num_article=4263&num_thematique=7

Le Pacte de Dijon a été signé en juillet 2018 par deux associations d'élus-es et le Premier ministre. L'objectif était de clarifier les responsabilités des uns et des autres (des intercommunalités, des communes et de l'Etat) compte tenu des compétences respectives de chacun. Concrètement, les collectivités s'engageaient dans la mobilisation de leurs politiques en matière de développement économique et d'emploi, de mobilités et d'habitat et dans le même temps sollicitaient un positionnement renforcé de l'Etat dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la sécurité et justice.

Ce Pacte n'a pas eu l'impact escompté. Pour autant les enjeux restant prégnants, trois associations d'élus-es ([Assemblée des Communautés de France](#), [France Urbaine](#) et [Villes de France](#)) ont souhaité l'actualiser. C'est dans cet esprit que ces associations ont élaboré le [Pacte pour l'inclusion urbaine et républicaine](#). Plusieurs attentes sont exprimées par ce pacte.

- Si globalement les élus-es ont bien accueilli les mesures liées au CIV⁷, ils considèrent nécessaire d'aller plus loin dans les modalités de coopération entre l'Etat et les collectivités. La multiplication des dispositifs ne suffit pas à la mise en œuvre d'une politique adaptée aux réalités territoriales. Ils-elles plaident pour une coordination renforcée et une gouvernance optimisée.
- Dans cette perspective, ils-elles attirent l'attention sur la nécessité d'inscrire les projets portés localement dans la relance. Concrètement cela passe par une meilleure articulation entre les projets de territoire, qui doivent être élaborés (réactualisés) à l'échelle de chacune des intercommunalités et les actions gouvernementales, notamment dans le cadre du plan « France relance ». Ainsi, ils-elles proposent que les [contrats de relance et de transition écologique \(CRTE\)](#)⁸, qui visent à territorialiser le plan de relance, puissent disposer d'un volet cohésion urbaine et sociale. « *Les crédits de « France relance » doivent concerner, au premier rang des priorités, les quartiers fragiles et leurs habitants, comme le soulignaient les maires signataires du courrier adressé au Président de la République le 14 novembre dernier. [...] A ce titre, il nous paraît essentiel que les CRTE puissent disposer d'un pilier « social » et prennent le nom de contrat de relance et de transition écologique et sociale (CRTES)* »⁹. La Présidente de France Urbaine, Johanna ROLLAND, dans une [interview](#) donnée à l'ANCT revient notamment sur ce point et prône par ailleurs une alliance entre les territoires urbains et ruraux, mettant en avant la diversité des territoires concernés par les contrats de ville.
- Le Pacte pour l'inclusion urbaine et républicaine met en avant cette diversité des situations locales et souhaite éviter une application uniforme des mesures. « *Il s'agit désormais d'assumer une approche différenciée, en fonction des spécificités et difficultés propres à chaque territoire : nous en appelons ainsi à des opérations d'intérêt national de haute intensité, appropriées au quotidien vécu par les habitants* »¹⁰.
- Le Pacte propose enfin un ensemble d'enjeux interpellant directement et concomitamment les compétences structurantes des communautés et métropoles et de l'Etat dans les domaines du développement économique, l'emploi et la formation ; des mobilités ; de l'habitat ; de l'éducation ; de la santé ; de la sécurité et la justice.

Deux préoccupations récurrentes et qui se croisent : agir en direction de la jeunesse et mettre l'accent sur l'emploi

Les **jeunes**, habitants en quartiers prioritaires mais aussi plus globalement l'ensemble de la jeunesse, font l'objet d'une attention particulière compte tenu de leur fragilité renforcée face à la situation de crise actuelle. Plusieurs études mettent en avant le renforcement des situations de pauvreté parmi les jeunes mais aussi l'impact de la crise sanitaire sur ce public.

⁷ Cf conférence de presse suite aux annonces du CIV : <https://www.adcf.org/files/AdCF-Direct/995/cp03022021-Comite-interministeriel-a-la-ville.pdf>

⁸ Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) est un nouveau cadre contractuel (cf. circulaire du [20 novembre 2020](#)) vise à permettre une diffusion des crédits du plan France Relance à l'échelle des territoires. « Il vise à mieux associer les collectivités à la relance, à l'élaboration et à la mise en œuvre de leur projet de territoire sur les six prochaines années. » [L'ANCT est chargée de son pilotage.](#)

⁹ Cf. pacte page 2.

¹⁰ Cf. pacte page 3.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Observatoire des inégalités – La pauvreté augmente chez les plus jeunes, mais n'épargne pas les plus âgés – 28 août 2020 - https://www.inegalites.fr/La-pauvrete-augmente-chez-les-plus-jeunes-mais-n-epargne-pas-les-plus-ages?id_theme=21
- Injep, Jeunes pauvres : quelles mesures et définitions ? Fiches repères – janvier 2020 https://injep.fr/wp-content/uploads/2020/01/FR48_pauvret%C3%A9.pdf
- Adcf, Territoires Conseils, Les impacts du confinement et de la crise sanitaire sur la jeunesse. Constats, initiatives locales, préconisations – sept 2020 - https://www.adcf.org/files/Public--publications/E_282_-Impacts-du-confinement-sur-la-jeunesse_WEB.pdf

Les conséquences de la crise sanitaire touchent particulièrement les jeunes de 18 à 25 ans, à l'heure où 20% d'entre eux vivent actuellement sous le seuil de pauvreté et où 18% des étudiants présentent des signes d'épisodes dépressifs majeurs.

Fort de ce constat, le Bureau du Conseil Economique Social Environnemental (CESE) a adopté le 1er décembre une déclaration intitulée "[Jeunes, le devoir d'avenir](#)". Elle vise à la fois à alerter les pouvoirs publics sur la situation vécue par les jeunes en cette période de crise sanitaire, économique et sociale et à proposer des mesures fortes afin de répondre à cette situation, sur le plan de la précarité économique, de la santé mentale, mais également de la confiance en l'avenir.

L'emploi constitue un second enjeu. Dans une intervention le 17 octobre dernier, Nadia HAI, Ministre déléguée chargée de la Ville alertait sur le fait que si « la situation économique s'améliorait dans les quartiers prioritaires depuis 2017, la crise économique et sociale aura des conséquences fortes dans ces territoires, où le taux de chômage est déjà deux fois et demi supérieur à la moyenne nationale et où 40% de la population vit sous le seuil de pauvreté ».

Dans ce contexte, de nombreuses mesures visent à mobiliser des moyens exceptionnels pour l'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. On peut notamment citer :

- Le déploiement du Plan « [un jeune, une solution](#) » dans les quartiers, avec en particulier les mesures liées à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation.
- Le nombre de parcours emploi compétences (PEC) sera doublé avec une hausse de leur taux moyen de cofinancement par l'État à hauteur de 80 % ([Stratégie pauvreté](#) / mesure 10 notamment).
- La prolongation et le renforcement du [dispositif des emplois francs](#) : [décret n°2020-1278](#)
- Le renforcement du financement des postes d'adultes relais, dispositif alliant médiation sociale et formation professionnelle.
- Le déploiement des Cités de l'emploi.
- La création d'emplois pour les jeunes de moins de 25 ans dans le monde du sport dans le cadre de l'action de l'Agence Nationale du Sport (ANS), au sein des associations sportives locales.
- La création d'une prime exceptionnelle de 7,5M€ pour les [entrepreneurs des quartiers](#) qui s'appuie sur les réseaux du financement des créateurs d'entreprise.

Dans le champ de l'emploi, on peut également évoquer l'extension de l'expérimentation « **Territoire zéro chômeur de longue durée** » à 50 nouveaux territoires (donc 60 sites en tout).

Cette extension de la démarche, soutenue dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté, va également permettre une mise en œuvre dans les territoires politique de la ville.

POUR EN SAVOIR PLUS

- LOI n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » (TZCLD) : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042665434> et <https://www.vie-publique.fr/loi/275990-loi-14-decembre-2020-extension-experimentation-territoire-zero-chomeur>
- Le site de TZCLD : <https://www.tzclld.fr/>
- Les territoires concernés : <https://www.tzclld.fr/decouvrir-lexperimentation/les-territoires/> et <https://www.tzclld.fr/devenir-projet-emergent/>

Pour aller plus loin :

- Site internet de l'ORIV : www.oriv.org
- Panorama de presse du réseau national des Centres de ressources politique de la ville : <https://www.scoop.it/topic/actu-politiquedelaville>